

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2025

VISANT À ASSOUBLIR LA GESTION DES COMPÉTENCES « EAU » ET «
ASSAINISSEMENT » - (N° 466)

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par

Mme Pochon, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky et M. Duplessy

ARTICLE 3 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.